

Les questions préalables à mon projet

Avant tous travaux, il convient de se poser les questions suivantes :

- La commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme, ou bien se voit-elle appliquer le Règlement National d'Urbanisme ?
- Une formalité est-elle nécessaire à mon projet : certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire... ?
- Quels professionnels peuvent m'orienter, me conseiller dans ma démarche ?
- Comment vais-je financer mon projet?

Des organismes pour m'aider :

Différents organismes vous accompagnent dans le montage de vos projets et peuvent vous aider à solliciter des aides financières à l'amélioration de l'habitat.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)



Accompagnement personnalisé et conseil juridique concernant le logement. Permanences sur rdv à Paray-le-Monial, Bourbon-Lancy, Charolles, Digoin, Gueugnon, La Clayette.

Tél 03 85 39 30 70 - www.adil71.org

Le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)



Conseil gratuit en architecture et paysage, aux particuliers dans le cadre de leurs projets de constructions, de travaux, ou d'aménagements extérieurs.

6 quai Jules Chagot 71300 MONTCEAU LES MINES
Tél 03 85 69 05 25 - www.caue71.fr - contact@caue71.fr
Egalement permanences sur rdv au PETR, à Paray-le-Monial

Espace Info Energie du CAUE



Conseille sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Permanences communes avec l'ADIL sur RDV à Bourbon-Lancy et Issy l'Evêque

6 quai Jules Chagot 71300 MONTCEAU LES MINES
Tél 03 85 69 05 26 - infoenergie@caue71.fr

La fondation du Patrimoine

Conseille sur la rénovation du patrimoine rural non protégé.

Tél 03 85 50 00 13 - www.fondation-patrimoine.org

LES AIDES À L'HABITAT

Les différentes aides permettant de réaliser des travaux d'amélioration de votre logement peuvent être :

- le prêt à taux zéro (premier achat ou construction de la résidence principale)
- l'éco-prêt à taux zéro (travaux d'amélioration énergétique)
- MaPrimeRénov'
- les aides des fournisseurs d'énergie (dont certaines grandes surfaces: CEE)
- les Aides de l'ANAH: «habiter mieux»...
- l'exonération de taxe foncière
- les aides ponctuelles des collectivités (Mairie, communauté de communes; certaines donnant des primes à la construction)
- la TVA à taux réduit applicable pour les travaux de rénovation
- les aides liées au patrimoine rural non protégé
- les prêts de la CAF et de la MSA...

Les possibilités sont vraiment nombreuses ! Chaque dispositif exigeant le respect de critères et de formalités spécifiques, n'hésitez pas à vous faire accompagner par les professionnels en prenant rendez-vous avec l'ADIL, le CAUE, l'espace Info-énergie...

Toutes les informations sur www.faire.fr



COMMENT DEMANDER UNE AIDE À L'HABITAT ?

Vous pouvez solliciter différents soutiens financiers pour votre construction, votre projet d'acquisition d'un logement, et vos travaux: prêts aidés, MaPrimerenov/ primes énergies, aides diverses. Pensez à effectuer vos démarches avant tous travaux, afin d'ajuster au mieux votre plan de financement. Vous devrez recourir à un professionnel labellisé RGE :

www.faire.fr

Mes démarches en 6 étapes:

1- Je définis mon projet et je prends les conseils nécessaires : ADIL, CAUE, Espace Info-Energie, Mairie pour les formalités d'urbanisme...

2- Je contacte les professionnels pour des avis techniques et des devis concernant mon projet. Si besoin, je me fais accompagner par un architecte ou un maître d'oeuvre.

3- Je finalise le plan de financement de mon projet en rencontrant les banques et en déposant tous les dossiers nécessaires pour mes demandes d'aides à l'habitat. Je ne signe aucun devis avant d'avoir effectué ces démarches.

4- Si nécessaire, je dépose une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la Mairie.

5- Avec les réponses de tous les financeurs et l'autorisation de la Mairie, je peux signer les devis et engager les travaux.



6- Enfin, je profite d'un logement rénové, plus confortable, je réalise des économies sur mes factures d'énergie et j'ai amélioré la valeur patrimoniale de mon bien!



Des informations également disponibles sur : www.faire.fr

Zoom sur...

... Les professionnels labellisés RGE :

Pour trouver un professionnel ayant la labellisation «Reconnu Garant de l'Environnement», nécessaire pour obtenir la plupart des aides à l'habitat, consultez le portail national dédié à la rénovation énergétique :

www.faire.fr

... Une documentation plus complète :

Un guide officiel des aides financières pour les travaux de rénovation énergétique des logements existants est édité chaque année et disponible notamment sur le site :

www.faire.fr

... Les autorisations d'urbanisme :

Contactez votre Mairie pour connaître les formalités nécessaires avant d'engager des travaux modifiant par exemple la toiture, la façade, les fenêtres...

www.charolais-brionnais.fr

rubrique «service urbanisme»

www.service-public.fr rubrique «Logement»



POUR ALLER PLUS LOIN

La Charte de qualité architecturale et paysagère du Pays Charolais Brionnais

Vous aimez le Charolais-Brionnais, ses paysages, et vous souhaitez en savoir plus sur les richesses patrimoniales et paysagères du territoire ? Vous retrouverez dans cette Charte des recommandations afin de préserver les atouts architecturaux et paysagers du territoire. Soyez curieux !
Fiches disponibles sur www.charolais-brionnais.fr.



Conception : M. Baladier/PETR. photos: © O. Champagne, M. Baladier, A. Michel



PETR du Pays Charolais Brionnais

7 rue des Champs Seigneur

71600 PARAY LE MONIAL - Tél. 03.85.25.96.36

Email. contact@charolais-brionnais.fr



Des AIDES À L'HABITAT en Charolais-Brionnais

Vous voulez réhabiliter une maison ancienne, changer de système de chauffage... beaucoup de projets peuvent être accompagnés techniquement et financièrement...

Prenez les bons conseils, auprès des bonnes personnes!

www.charolais-brionnais.fr